

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 27 MARS 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE VINGT-SEPT MARS, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER, Mme Brigitte PASQUIER.

Absents :

*M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALLIER
M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY
M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER*

Secrétaire de séance : M. Thibaud GAUTARD

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :

✓ *Ecole : ouverture d'une classe*

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ECOE : OUVERTURE D'UNE CLASSE

Madame le Maire explique que, comme l'école privée de Saint Joseph sera fermée à la rentrée, qu'il va falloir répartir les enfants sur les différents établissements, et l'école des Chaudannes étant déjà bien remplie, il y a une possibilité de demander une ouverture de classe sur la Commune.

Le problème du dénivelé, de la fatigue des enfants due au transport relativement long pour des petits peut être un argument supplémentaire. D'autre part, actuellement le transport et la cantine sont payants et à la rentrée le périscolaire et le péri-éducatif étant à la suite et avant le transport, cela revient encore une fois à pénaliser les familles qui vont devoir payer. Monsieur Yves MAGNIN ajoute qu'une ouverture de classe permettrait de redynamiser le territoire et d'attirer de nouveaux habitants.

En ce qui concerne le lieu d'ouverture, comme à Montricher ou au Bochet il faudrait faire des travaux dans un cas comme dans l'autre, le Conseil Municipal décide de demander l'avis des parents.

Le dossier étant à présenter avant le 7 avril à l'Inspection Académique, il est décidé de faire une réunion vendredi 3 avril avec les parents.

Le Conseil Municipal donne son accord pour rouvrir une, voire deux classes unique(s) si la majorité des parents le souhaitent.

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 4 153 892,60 €
- **Section d'investissement :** 2 950 730,76 €

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions dont le montant s'élève à la somme de :
30 806,90 €

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2015 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui s'équilibre comme suit :

- **Section d'exploitation :** 203 541,40 €
- **Section d'investissement :** 287 228,84 €

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire fait un résumé des différentes avancées et réunions qui ont été réalisées aux Karellis :

- ▷ Une rencontre avec Savoie Nordique pour redynamiser le ski nordique, acquérir éventuellement un label et faire un « plan ski » en lien avec le Conseil Général.
- ▷ Les Maires, quelques Adjointes et quelques Conseillers Municipaux d'Albiez-le-Jeune, d'Albiez-Montrond et de Montricher-Albanne qui se sont rencontrés, ont souhaité établir un partenariat pour améliorer les sentiers l'été, et ce dès cette année en remettant des panneaux indicateurs. Grâce à la liaison hivernale, il serait également envisagé de créer un sentier entre Albiez-Montrond et Les Karellis pour terminer la boucle. Cet été, un pique-nique va être organisé vers la crête entre les Karellis et Albiez-Le Jeune.
- ▷ Conseil Supérieur des Karellis : concernant le label « famille + » plusieurs courriers ont été faits par Madame le Maire pour mettre à l'ordre du jour ce point au Conseil Supérieur des Karellis, comme au Conseil d'Administration des Remontées Mécaniques pour éviter de perdre ce label. Le Conseil Supérieur des Karellis s'est positionné pour faire son possible pour conserver ce label, les Remontées Mécaniques ont débloqué une ligne budgétaire et l'E.S.F. a accepté de prendre les enfants à partir de 3 ans (ce qui était demandé par « Famille + »).
- ▷ Madame le Maire a sollicité le directeur de la station des Karellis afin de redéposer un dossier pour classer l'office de tourisme puisqu'on s'est rendu compte qu'il ne l'était plus depuis 2008, ce qui va ensuite permettre de refaire un dossier pour classer la commune en zone touristique.
- ▷ Madame le Maire explique qu'une solution concernant les gîtes les Blausannes est en train d'être effectuée grâce au délégataire de service public.

Concernant la gestion de l'Arc, Madame le Maire expose les avancées effectuées au niveau des différentes subventions qui seraient accordées pour rétablir des seuils de protection qui aujourd'hui n'existent plus permettant d'arrêter le creusement du lit de l'Arc sur les berges. Il manque le porteur du projet qui pourrait être la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, mais qui n'en a apparemment pas l'intention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite montrer sa désapprobation et son mécontentement en demandant aux conseillers communautaires représentant la commune de Montricher-Albanne de ne pas voter le budget de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne si aucune avancée tangible n'était proposée par celle-ci.

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY